

EPREUVE ECRITE D'ESPAGNOL – LE2

ENS : PARIS - CACHAN

Durée : 2 heures Coefficients : PARIS 3 CACHAN 2

MEMBRE DE JURY : F. GEAL

L'épreuve de L.V.II a donné lieu à des résultats fortement contrastés, une fois de plus, mais l'on observe, semble-t-il, une élévation du niveau global, ne serait-ce que parce que les traductions complètement dépourvues d'accentuation ou de ponctuation, qui constituaient d'habitude une part non négligeable des copies, sont devenues exceptionnelles.

Malgré tout, beaucoup de candidats ont été gênés dans la version par l'ignorance de termes courants - les mots *peritos*, *ausentes* (traduit parfois par « austères ») ou *molestias* sont généralement ignorés, et ils ne mobilisent pas pleinement leurs capacités pour leur donner un sens au moins plausible, en usant de leurs connaissances, de leur intuition, et surtout du contexte fourni par le reste du texte. Il était ainsi inadéquat de traduire *el procesado* par « le procureur » ou même par « le procès » alors que la marque d'un suffixe bien connu aurait dû orienter tout naturellement la lecture vers un participe passé substantivé. Dans le même article, le terme *Audiencia* a trop souvent été traduit littéralement, alors que son équivalent le plus logique, en français, est *Tribunal*. De nombreux candidats, accaparés par la page qu'ils ont sous les yeux, s'avèrent incapables de songer un instant à ce qui se dit le plus normalement du monde dans leur langue maternelle et font preuve d'un manque d'à-propos caractérisé.

Si les dernières erreurs évoquées sont pardonnables, les fautes de français le sont beaucoup moins, à des degrés divers : « dangeureux », « les tribunales », « une mineur a témoignée », etc. Dans bien des cas, une relecture un peu attentive permettrait d'éliminer la plupart de ces scories...

Pour ce qui est de la réponse à la question posée, elle est le plus souvent émaillée de confusions (l'une des plus fréquentes est celle entre *nombre* et *número*), de barbarismes, confectionnés le plus souvent en calquant sans autre forme de procès des mots français (« el facto », « la vida corrente », « el gaño de tiempo », « evolucionar », « repetir », « condenación », « prudamente », « suficiente », « peligroso », etc.), ou encore de fautes d'accord (« mucho ventajas », « un valor positiva »). Les mots sont souvent accentués de façon anarchique (« fácil », « gran ») : la révision de cette question abordée lors des toutes premières leçons, dans l'apprentissage de l'espagnol, permettrait d'éviter les trois quarts de ces fautes. Les verbes *permitir* ou *decidir* sont trop souvent suivis d'un *de* inapproprié à ce genre de constructions en espagnol. L'obligation de l'enclise à l'infinitif est souvent ignorée, la construction « para que + subjonctif » est généralement inconnue et la connaissance du subjonctif, du reste, le plus souvent approximative. D'une manière générale, les temps des verbes - même les plus réguliers - ne sont pas bien sus, ce qui complique grandement la tâche des candidats.

Attention encore à la réutilisation erronée, dans le commentaire, d'un terme de la version mal compris : l'erreur initiale ne fait que s'amplifier dans la seconde partie de l'exercice. Prudence en cas de doute!!!

Ces propos un peu désabusés, assez similaires à ceux exprimés les années précédentes, ne doivent toutefois pas faire oublier notre satisfaction devant plusieurs brillantes copies qui ont obtenu un 18 ou un 19, alors qu'on sait les conditions souvent difficiles dans lesquelles est préparée cette épreuve de langue..